

**RELEVE DES DECISIONS OU AVIS
EMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER**

Séance du 18 juin 2001

ORDRE DU JOUR	DECISIONS OU AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)
Point 2 : Approbation des procès verbaux des CA : - du 28 février 2000 - du 26 mars 2001	Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité (35 voix), les comptes-rendus des Conseils d'Administration : - du 28 février 2000 - du 26 mars 2001 après la modification suivante : page 8, paragraphe 2 : suppression de la deuxième phrase de l'intervention de M. SAYAH	DAGM
Point 3 : Elections 3-1- Renouvellement du Conseil du SCUAPS : - Désignation de 5 représentants des personnels de l'UPS - Désignation de 6 étudiants de l'UPS	Mode de scrutin : majorité absolue au 1 ^{er} tour, relative au 2 ^{ème} tour * 5 représentants des personnels de l'UPS : 35 votants - 4 bulletins nuls ou blancs - suffrage exprimé : 31 voix - majorité absolue : 16 voix FADE Bernard (MIG) : 16 voix ELU VRECH Jacques (Hygiène et Sécurité) : 24 voix ELU FERNANDEZ Pascal (IUT A) : 18 voix ELU DUROU Jean-Denis (MIG) : 15 voix BAUDRACCO Célestine (IUT A) : 15 voix PERE Daniel (Sciences Pharmaceutiques) : 24 voix ELU CHAZAL Anne-Marie (SCUAPS) : 13 voix SAUTEREAU Jean-François (FCA) : 28 voix ELU * 6 étudiants de l'UPS : 35 votants - 6 bulletins nuls ou blancs - suffrage exprimé : 29 voix - majorité absolue : 15 voix REY Antoine (Médecine Rangueil) : 23 voix ELU ROUSSON Laureline (SVT) : 25 voix ELUE CAZAUX Jean-François (Sc. Pharma.) : 20 voix ELU PAGES Aurélien (PCA) : 22 voix ELU MOUROZEAU Alexandre (SVT) : 20 voix ELU RUBY Emilie (STAPS) : 19 voix CASPAR Laetitia (MIG) : 22 voix ELUE PERLOT Céline (PCA) : 19 voix	SCUAPS DAGM
3-2- Renouvellement pour pourvoir un siège vacant à la Commission des Bâtiments : Désignation d'un personnel autre qu'enseignant-chercheur, enseignant ou personnel assimilé, appartenant à l'un des 3 conseils de l'UPS	Aucun candidat	DAGM DIAU
Point 4 : Offre de formations 2001-2002: conséquences de la non ouverture de certains diplômes	Suite au refus du CA du 21 mai 2001 de mettre en place certaines formations à la rentrée 2001/2002, les conseillers sont appelés à se prononcer pour un réexamen de ce point lors d'un prochain conseil : avec 20 voix contre, 18 voix pour, le principe d'une nouvelle délibération est refusé. La licence professionnelle Sécurité Sanitaire des aliments fera néanmoins l'objet d'un nouvel examen si elle est habilitée par le CNESER.	* Division de la Scolarité * IUT A et IUT de Tarbes * Département Inter-UFR d'Ingénierie
Point 5 : Examen du texte d'orientation sur l'autonomie des universités	Pas de délibération	

Point 6 : Présentation de l'organigramme du Service général de l'Administration	A l'unanimité (25 voix), le Conseil d'Administration approuve l'organigramme du Service Général de l'Administration	* Secrétaire Général * DAGM
Point 7 : Bilan des marchés: - Liste des marchés notifiés du 25/09/2000 au 31/12/2000 - Liste des marchés notifiés à compter du 01/01/2001	Pour information	
Point 8 : Finances 8-1- Décisions budgétaires modificatives	A l'unanimité (25 voix), le Conseil d'Administration approuve la DBM de transfert d'un montant de 141 768F (UB 018).	* Services Financiers * Agent Comptable
8-2- Examen de la tarification appliquée par la Mission Formation Continue et Apprentissage pour 2001-2002: - diplômes et types de stagiaires - location de salles et de matériel	A l'unanimité (25 voix), le Conseil d'Administration adopte les tarifs des diplômes de Formation Continue et de location de salles (TTC) pour l'année universitaire 2001/2002	* Mission Formation Continue et Apprentissage * Agent Comptable
Point 9 : Subventions 9-1- Examen d'une subvention de l'UFR STAPS à l'Association des étudiants en STAPS	A l'unanimité (25 voix), le Conseil d'Administration approuve l'attribution d'une subvention de 10 000F de l'UFR STAPS à l'Association des Etudiants en STAPS	* Agent Comptable * Directeur de l'UFR STAPS
9-2- Examen des demandes de subventions d'associations - CR 25 de l'UB101 - exercice 2001	A l'unanimité (25 voix), le Conseil d'Administration décide l'attribution des subventions suivantes pour l'exercice 2001 : - GIHP : 10 000F - APIHMS : 3 000F - GENEPI : 3 000F - TIM : 27 000F - Association Rugby UPS : 25 000F - Olympiades de Mathématiques : 2 000F	* DIAU * DAGM * Services Financiers
Point 10 : Recherche Engagement de réalisation du projet PLASMET	A l'unanimité (25 voix), le Conseil d'Administration autorise l'opération "Plasmet" objectif 2 - mesure 10	DRRE
Point 11 : Scolarité Devenir de l'orthophonie au sein de l'UPS	A l'unanimité (38 voix), le Conseil d'Administration décide : - l'UPS prend en charge le déficit budgétaire pour l'exercice 2001 : 52 071F sur les reliquats - les frais de dossier seront maintenus à 300F pour l'année universitaire 2001/2002 et l'UPS comblera le déficit éventuel de l'exercice 2002 sur les reliquats.	* Agent Comptable * Services Financiers * Faculté de Rangueil
Point 12 : Conventions 12-1- Convention financière Région Midi-Pyrénées/UPS relative au forum universitaire	A l'unanimité (25 voix), le Conseil d'Administration approuve la convention financière Région Midi-Pyrénées/ Université Paul Sabatier relative au "Forum Universitaire"	* Agent Comptable * Secrétaire Général * DIAU * Service Technique Immobilier * DAGM
12-2- Convention IPST-CNAM et autres établissements d'enseignement supérieur relative à la formation des adultes	A l'unanimité (25 voix), le Conseil d'Administration approuve la convention relative à l'IPST-CNAM-Midi-Pyrénées	* Agent Comptable * DAGM
12-3- Convention UT1/UPS relative au CIES	A l'unanimité (25 voix), le Conseil d'Administration approuve la convention Toulouse I/Toulouse III relative à la mise à disposition d'un agent de l'UPS au CIES	Agent Comptable
12-4- Avenant à la convention accord-cadre du 29/10/96 relative au site de Rodez (STAPS)	A l'unanimité (25 voix), le Conseil d'Administration approuve l'avenant à la convention accord-cadre du 29 octobre 1996	* Agent Comptable * Chef de la Division du Personnel Enseignant

<p>Point 13 : Personnels enseignants</p> <p>Primes de responsabilités pédagogiques: examen des fonctions y ouvrant droit</p>	<p>A l'unanimité (25 voix), le Conseil d'Administration approuve les propositions du CEVU après avoir apporté des modifications à la fonction de "Responsable de diplôme y compris 3^{ème} cycle et mention de DEUG" :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mention de DEUG : de 12h à 60h - DUT : de 12h à 50h - licences et maîtrises : de 12h à 40h - DESS et DEA : de 12h à 20h <p>Pour les autres fonctions, pas de changement. Le cumul est limité à 2 charges ne dépassant pas 24 H par personne. Ces modalités sont applicables aux années 200/2001 et 2001/2002.</p>	<p>Chef de la Division du Personnel Enseignant</p>
---	---	--